

Togo Cellulaire globalement plus cher sur les forfaits mobiles et Moov Africa Togo sur le mobile money

LOME, Togo, le 10 mars 2022

En cohérence avec sa vision de régulation par la donnée qui consiste entre autres à éclairer les consommateurs, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) publie une étude comparative des tarifs pratiqués sur les services voix, data et mobile money par les deux opérateurs mobiles du Togo en complément à celle réalisée en février 2022 et relative à la zone UEMOA. Au terme de cette étude, il ressort :

Au titre des offres hors forfait

Les deux opérateurs mobiles facturent 79 F CFA/min ou plus exactement 39,5 F CFA par palier de 30 secondes. La facturation n'est pas faite à la seconde. La consommation correspondante au tarif de base représente 8% du trafic total pour le service voix.

Au titre des forfaits

Togo Cellulaire et Moov Africa Togo proposent trois types de forfaits : data, mixte et voix. Ces forfaits sont aujourd'hui massivement utilisés par les consommateurs et représentent 92% du trafic voix et 100% du trafic data. Pour faciliter la comparaison, l'Autorité de régulation a construit l'indicateur '*Prix unitaire par unité de temps*' (PUUT) qui permet de prendre en compte les trois critères : tarif, volume et durée de validité. Les offres des opérateurs ont été classifiées en 3 gammes ci-après selon le montant : i) Entrée de gamme : entre 0 et 500 F CFA ; ii) Moyen de gamme : de 501 à 5 000 F CFA ; iii) Haut de gamme : plus de 5 000 F CFA.

i) Forfait data (hors offres de nuit)

En entrée de gamme, les deux opérateurs proposent des tarifs quasi identiques. En moyen de gamme, Togo Cellulaire est plus cher que Moov Africa Togo sur la majorité des offres tandis qu'en haut de gamme, Moov Africa Togo est jusqu'à 2 fois plus cher que Togo Cellulaire.

Il convient de souligner qu'en se basant sur l'indicateur de prix « PUUT », comparativement aux offres en haut de gamme, les offres en entrée de gamme qui concernent les consommateurs à faible pouvoir d'achat, sont jusqu'à 50 fois plus chères chez Togo Cellulaire et jusqu'à 200 fois chez Moov Africa Togo.

ii) Forfaits mixtes

A la faveur de sa refonte tarifaire de novembre 2021, qui a vu le prix unitaire baisser en moyenne de 32%, Moov Africa Togo propose désormais, sur toutes les gammes, des tarifs jusqu'à 2,4 fois moins chers que Togo Cellulaire pour les forfaits mixtes.

Il est à noter aussi, toujours en se basant sur l'indicateur de prix « PUUT », que comparativement aux offres en haut de gamme, les offres en entrée de gamme, sont jusqu'à 50 fois plus chères aussi bien chez Togo Cellulaire que chez Moov Africa Togo.

iii) Forfaits voix

A la faveur de sa refonte tarifaire de novembre 2021, qui a vu le prix unitaire baisser en moyenne de 45%, Moov Africa Togo propose désormais, sur toutes les gammes, des tarifs moins chers que Togo Cellulaire et jusqu'à 3,6 fois moins chers en entrée de gamme pour les forfaits voix.

Au titre du mobile money

A la faveur de ses offres promotionnelles sur les services de transfert et de retrait, lancées en décembre 2021 et devenues pérennes en février 2022, Togo Cellulaire propose les tarifs les moins chers dans les tranches de transactions comprises entre 500 F CFA et 460 000 F CFA. En effet, Il ressort que pour cette tranche qui correspond aux usages de la majorité des consommateurs, les services de Flooz sont plus chers que ceux de T-Money ; et en particulier pour les montants inférieurs à 10 000 F CFA, Flooz est au moins 4 fois plus cher. En revanche T-Money devient jusqu'à 2 fois plus cher au-delà de 460 000 F CFA.

De façon globale, cette étude révèle que Togo Cellulaire propose les forfaits mobiles les plus chers du marché, exception faite des forfaits data en haut de gamme, et que Moov Africa Togo est plus cher en ce qui concerne le mobile money. De plus, tenant compte des délais de validité, elle montre que les offres en entrée de gamme qui concernent les consommateurs à faibles revenus, sont plus de 50 fois plus chères que les offres en haut de gamme.

Face à ces constats, l'Autorité de régulation réaffirme sa volonté de voir les deux opérateurs mobiles pratiquer des prix plus justes et raisonnables au bénéfice des consommateurs et leur réitère l'impérieuse nécessité d'œuvrer à l'accélération du développement de l'économie numérique au Togo.

L'étude complète est disponible sur le site de l'ARCEP :

<https://arcep.tg/analyse-offres-mars-2022>

